

Initiatives ministérielles

judiciaire qui soit juste, et c'est le but que la Chambre cherchait à atteindre dans ce projet de loi.

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences): Monsieur le Président, j'imagine que j'aurais pu poser une question avant de présenter mes observations. J'ai été un peu lent à me lever. M'autoriseriez-vous à poser une question avant de vous faire part de mes observations?

En général, je comprends ce que souhaitent les deux partis d'opposition en appuyant ce projet de loi. Je reconnais moi aussi qu'il y a d'autres mesures à prendre et qu'il faudra en discuter un peu plus tard.

Je veux poser une question au député qui vient de prendre la parole, celui de Port Moody—Coquitlam.

Lorsque le Comité de la justice a étudié la question, celui qui était alors porte-parole du NPD en matière de justice a annoncé son intention de présenter un projet de loi. Il a écrit à diverses personnes d'un océan à l'autre pour leur expliquer les mesures qu'il préconisait et qui seraient prévues dans son projet de loi d'initiative parlementaire. C'est le député de Burnaby—Kingsway qui est l'auteur de cette lettre dont voici un extrait:

Le processus d'appel comporte trop d'étapes, mais ce projet de loi apportera une solution au problème. Il est inacceptable que, en vertu de la loi actuelle, un fugitif qui a été accusé d'une infraction au Canada, infraction autre que celle ayant trait à la demande d'extradition, qui est trouvé coupable et qui est condamné à purger une peine pour un crime commis dans notre pays ne puisse être livré que s'il est acquitté ou qu'après avoir purgé la peine à laquelle un tribunal canadien l'a condamné.

En d'autres termes, le député voulait modifier la loi afin que l'on puisse procéder à l'extradition des personnes visées pendant qu'elles purgeaient leur peine. Celui qui était à l'époque le porte-parole en matière de justice a dit qu'il appuierait un projet de loi comportant des dispositions en ce sens et qu'il verrait là un énorme progrès.

Je me demande pourquoi son successeur s'est ravisé et pourquoi il refuse un projet de loi non exhaustif. Tout ce dont vous avez parlé ne figurait pas dans les conditions que le NPD jugeait indispensables pour appuyer cette mesure. Les conditions fixées par le NPD correspondent aux deux modifications prévues dans le projet de loi. La lettre à ce sujet a été envoyée à tous les intéressés, y compris à l'organisme Victimes de violence dont le siège social se trouve à Ottawa, et à d'autres groupes désireux d'accélérer le processus d'extradition.

M. Waddell: Je ne sais pas trop où le député veut en venir, mais je le félicite de son travail. Il s'est occupé de cette question avec acharnement. Je ne suis pas d'accord avec lui sur toute la ligne, mais je le félicite de son

entêtement et de sa détermination, qui peuvent servir d'exemple à tous les députés.

Ma circonscription porte le nom de Port Moody—Coquitlam. Il y a des députés qui ont du mal avec ce nom. Port Moody a été le premier point d'aboutissement du chemin de fer transcontinental. La localité est située le long des premières avancées de l'océan, près de Vancouver. Le terminus a ensuite été déplacé vers Vancouver, qui s'est développé. Je suis donc très fier de Port Moody, dont le nom fait partie de celui de ma circonscription.

Nous tenons à avoir un projet de loi qui soit juste, et nous avons, il me semble, décelé le même problème que le député. On ne peut tolérer qu'une personne accusée de meurtre aux États-Unis, mettons, et qui attend l'extradition, commette un délit pour rester au Canada le plus longtemps possible. Le député l'a fait remarquer pendant les travaux du comité. Un type qui est en prison peut s'attaquer à un gardien et peut-être même le tuer, afin de rester au Canada pour éviter de subir une peine plus dure ou même la peine de mort dans un autre pays. Voilà un des motifs possibles. Tout comme le député, nous avons essayé de faire ressortir ce problème.

Quant à la possibilité d'un autre projet de loi, nous savons que cela se prépare. Nous appuyons le projet de loi à l'étude et nous aurions souhaité que toutes les dispositions se retrouvent dans un seul projet. Nous voudrions étudier l'ensemble de la question. Comme le député de Moncton l'a fait, j'ai expliqué dans mon discours les divers problèmes qu'il nous reste à aborder. Le croiriez-vous, la piraterie sur les Grands Lacs est un crime, mais les vols de logiciels ou de données informatiques et la propagation de virus informatiques ne le sont pas? Il est temps de moderniser tout cela.

Il y a des lacunes à combler, comme je l'ai dit, étant donné la crise mondiale actuelle. Le problème libyen le montre bien, il nous faut un régime international d'extradition avec une cour internationale. Il y a tout cela à faire, mais je crois que le projet à l'étude est un premier pas. Je suis disposé à accepter certains compromis pour obtenir ce projet, que j'appuie. Le député est-il prêt à faire la même chose? J'ai hâte d'entendre ce qu'il a à dire là-dessus.

M. Domm: Monsieur le Président, pour répondre à mon collègue, je suis tout à fait en faveur de ce projet de loi, qui sera très utile dans des cas comme ceux de Ng et de Kindler.

La décision rendue par la Cour suprême nous permettra d'agir plus rapidement afin que ces personnes soient extradées. J'étais quelque peu préoccupé par les réserves formulées par le député d'en face, qui voudrait que les personnes menacées d'extradition ne puissent pas avoir